

# LAVE GLACE Concentré – 20° C

Sans Phosphate - Nettoie - Dégraisse – Démoustique

**Réf 1818**

## 1. PROPRIETES :

Le LAVE GLACE -20°C CONCENTRE IDEGREEN AUTO est un produit concentré pour les réservoirs de véhicules ou les systèmes de dilution.

Il nettoie, dégraisse, élimine les traces de moucheron, moustiques, déjections d'oiseaux sans laisser de traces. Formulé à base d'ingrédients biodégradables.

Garantissant une efficacité élevée, une sécurité pour les utilisateurs, l'environnement et la santé.

## 2. MODE D'EMPLOI :

IDEGREEN LAVE GLACE s'utilise en dilution, en fonction du point de gel souhaité.

Taux de dilution	Point de gel
20%	- 6°C
40%	-10°C
60%	-14°C
80%	-18°C
100%	-22°C

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement.

## 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH :	6,5 +/- 0,5
Densité :	1,03 +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004) :	parfum

## 4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L - Bidon de 20 L - Emballage 100% recyclable.

## 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Conserver hors de la portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas mélanger des nettoyants différents.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1818) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Produit non classé selon la directive Européenne des préparations dangereuses.

Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

N° de révision 30-04-14

